

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 31 MARS 2022

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUCOUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Gérard CLAVE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
Mme Evelyne RICART
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
Mme Christiane ARAGNOU
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
Mme Marie-Henriette CABANNE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Jean-Luc DOBIGNARD
Mme Andrée DOUBRERE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
Mme Chantal PAULIEN
M. François RODRIGUEZ
M. Guillaume ROSSIC
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Maryse VERDOUX
M. Guy VERGES
M. Christian ZYTYNSKI
Mme Laurence ANCIEN
Mme Marie-Paule BARON
Mme Angélique BERNISSANT
M. Gérard BOUE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Noël CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Jean-François CAZAJOUS
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Jean-François DRON
M. Serge DUCLOS
Mme Christiane DURAND
Mme Véronique DUTREY
M. Joseph FOURCADE
M. Patrick GASCHET
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Gilbert GRAVELEINE
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Francis LAFON PUYO
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Frédéric LAVAL
M. Claude LESGARDS
M. Philippe MASCLE
Mme Sylvie MAZUREK
M. Stéphane NOGUEZ
M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
Mme Marie PLANE
Mme Claudine RIVALETTO
M. Robert SUBERCAZES
M. Alain TALBOT
Mme Régine TOSON
M. Jean-Marie TAPIE
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Philippe LASTERLE
Mme Cécile PREVOST
Mme Martine SIMON
M. Vincent ABADIE
M. Eric ABBADIE
Mme Marie-Christine ASSOUIERE
M. Joël CAZEDEBAT
Mme Francine MATEOS
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Denis FEGNE
M. André LABORDE
M. Pascal CLAVERIE
M. Romain GIRAL
M. Ange MUR
M. Paul SADER

Mme Lola TOULOUZE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Caroline BAPT
Mme Frédérique BELLARDI
M. Serge BOURDETTE
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Mohamed DILMI
M. Jean-Pierre FRECHIN
Mme Nathalie HUMBERT
Mme Agnès LABARTHE
M. Paul LAFAILLE
Mme Catherine MARALDI
Mme Marion MARIN

Pouvoirs :

M. Denis FEGNE donne pouvoir à M. Yannick BOUBEE
M. André LABORDE donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON
M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M. Jean-Claude BEAUCOUESTE
M. Romain GIRAL donne pouvoir à M. Bruno LARROUX
M. Ange MUR donne pouvoir à M. Jean-Marc BOYA
M. Paul SADER donne pouvoir à Mme Evelyne LABORDE
Mme Lola TOULOUZE donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET
Mme Christine ABBADIE-CHELLE donne pouvoir à M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth ARHEIX donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE
Mme Caroline BAPT donne pouvoir à M. Philippe BAUBAY
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à Mme Evelyne RICART
M. Serge BOURDETTE donne pouvoir à M. Jean-Noel CASSOU
M. Hervé CHARLES donne pouvoir à Mme Rebecca CALEY
Mme Isabelle CHEDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO
M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ
M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Nathalie HUMBERT donne pouvoir à M. David LARRAZABAL
Mme Agnès LABARTHE donne pouvoir à Mme Valérie LANNE
M. Paul LAFAILLE donne pouvoir à Mme Christiane DURAND
Mme Catherine MARALDI donne pouvoir à M. David LARRAZABAL
Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON

Délibération n° 6

Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE

Délibération n° 22

Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS

Absents :

M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Danielle CARCAILLON
M. Yves CARDEILHAC

M. Christophe CAVAILLES
M. Sébastien CYPRES
M. Jean-Marc DUCLOS

M. Henri FATTA
M. Paul HABATJOU
M. Charles LACRAMPE

M. Pierre LAGONELLE
Mme Myriam MENDES

*
* *

M. LE PRESIDENT : Chers collègues, prenez place. La séance est ouverte. Le quorum étant largement dépassé, nous pouvons valablement délibérer. Je vais vous demander si vous êtes d'accord pour approuver les comptes rendus des Conseils Communautaires du 24 novembre 2021 et du 15 décembre dernier. Est-ce qu'il y a des questions sur ces 2 comptes rendus ? Il y a des amendements ? Des modifications ? Il n'y en a pas ? Est-ce qu'il y a des oppositions à cette approbation ? Des abstentions ? Ils sont approuvés, merci. Avez-vous des questions sur les marchés inférieurs à 40 000 euros ? Pas de questions ? Parfait. Nous passons au point suivant. Est-ce que vous avez des demandes de précision sur les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations consenties par le Conseil ? Pas de questions ? Pas de remarques ? Parfait. Nous abordons les points soumis à votre approbation.

DELIBERATION N° 1

BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA CATLP EN 2021

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Avant de passer la parole à notre éminent rapporteur, mon 1^{er} Vice-Président, je voudrais, c'est une délibération importante, comme toutes d'ailleurs, mais celle-là en particulier, rappeler le déroulement des opérations. Tout d'abord, une délibération va être soumise à votre approbation tout à l'heure. Elle marque l'aboutissement d'un long cheminement, puisque démarré au sein de l'ex CCCO le 18 décembre 2014. Il s'agit de l'approbation du PLUi du canton d'Ossun. Ce PLUi a dû faire face à de nombreuses contraintes. D'abord, une question dont on a eu à débattre, y compris avec les maires concernés à l'époque, la question des enclaves, et le problème de l'appartenance à 2 territoires de SCoT, dont un s'est vu annulé en cours de procédure. C'est pour cela que l'on continue à travailler sur celui-ci pour aboutir, le plus rapidement possible, à son élaboration. Plusieurs réformes en cours sont venues ajouter des contraintes en termes notamment de consommation d'espace. Vous les connaissez toutes, on a eu l'occasion d'en parler. Le changement d'échelle du périmètre de l'intercommunalité après fusion a créé des incertitudes juridiques, et ces incertitudes pour certaines d'entre elles ont eu un rapport avec celles qui étaient posées dès le départ, en 2014 ou 2015. Ensuite, on a eu la crise sanitaire qui est venue s'ajouter à cette situation, voilà autant de difficultés. Mais néanmoins dans le cas de ces difficultés, il y a une chose que je tiens à souligner, c'est une volonté politique indéfectible de la part des communes de l'ex CCCO. C'est grâce à cette détermination que nous pourrons tout à l'heure arriver à l'approbation, de ce PLUi du canton d'Ossun. Je remercie le service aménagement urbanisme de notre agglomération, qui a suivi techniquement ce dossier sous la direction d'abord de Gilles ALLARD, puis ensuite de Julie ROEHRICH. Je remercie aussi le bureau d'études Cittànova, ici présent, qui a réalisé un travail technique de qualité sur ce document. Et puis surtout, l'ensemble des maires et élus des communes du canton d'Ossun qui ont su porter, et incarner la démarche sous le couvert de notre agglomération, et en

particulier avec l'engagement volontariste, dynamique et compétent de mon 1^{er} Vice-Président Patrick VIGNES, à qui je vais passer la parole maintenant.

M. VIGNES : Merci Monsieur le Président. Bien entendu, je m'associe à vos propos pour souligner l'engagement des élus et notamment sur les derniers instants, lorsque ça fait mal de tailler dans le vif. Peut-être qu'avant de vous donner une lecture de la délibération qui sera proposée, je crois qu'il est prévu un petit résumé de la situation par le bureau d'étude, que je remercie également pour sa disponibilité.

M. LE PRESIDENT : Vous pouvez intervenir, je vous passe la parole.

Présentation par le bureau d'études

M. LE PRESIDENT : Bien avant de vous passer la parole, chers collègues, je vais demander à Patrick VIGNES de vous présenter le projet de délibération, et ensuite le débat sera ouvert. Patrick VIGNES.

DELIBERATION N° 2

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU CANTON D'OSSUN

M. VIGNES : Merci Monsieur le Président. Si je considère que vous avez tous eu le dossier complet au regard de l'exposé qui vient d'être fait, je vous propose de vous épargner la lecture de l'exposé des motifs, et vous propose que dans ces circonstances et au vu des éléments qui vous ont été transmis, qu'ils vous soient donc proposés d'approuver ce PLUi.

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Qui souhaite intervenir sur ce projet de délibération, après toutes les explications qui ont été données ? Madame RICART.

MME RICART : Merci juste un petit rappel. Les zones AU2x, j'aurais aimé avoir une explication de texte.

M. VIGNES : Je vais me tourner vers Julie pour le libellé exact de la zone. Si Julie est par là ?

M. LE PRESIDENT : Le micro n'est pas ouvert.

MME ROEHRICH : Bonjour. Il s'agit des zones d'activités économiques qui pourront être ouvertes à l'urbanisation à long terme, donc à urbaniser. Le petit x donc pour l'économie.

MME RICART : Merci.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y a pas d'autres questions ? Mais il y a une intervention ? Monsieur BOUBEE.

M. BOUBEE : Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, nous avons eu un débat sur le PLUi du canton d'Ossun à l'occasion de son arrêt lors du Conseil Communautaire du 27 février 2020. Une partie de mon propos d'aujourd'hui reprend d'ailleurs les grandes lignes de mon intervention d'il y a maintenant plus de deux ans, puisque les points soulevés sont toujours d'actualité et que les interrogations posées sont restées sans réponse. Vous l'avez compris, je vais parler de l'hôpital unique. Sans passion, seulement avec raison, avec des

éléments factuels, en commençant par les compétences de l'agglomération. Revenons d'abord sur les 4 sujets techniques qui sont de la compétence de la Communauté d'agglomération, et qui ont fait l'objet d'un débat organisé ici même le 27 janvier dernier, suite à une demande d'Isabelle LOUBRADOU, Présidente du Groupe « Ambition nouvelle », et pour lequel je tiens encore à vous remercier Monsieur le Président, ainsi que nos services pour leur mobilisation et leur remarquable rendu sur ce sujet. L'assainissement d'abord. La station d'épuration de Louey n'étant pas en capacité d'accueillir les effluents de cet hôpital qui représenterait au minimum 2 400 équivalents habitants, cet équipement nécessiterait un investissement évalué, selon les scénarii élaborés par nos services, entre 3 et 7 millions d'euros. Parmi les 3 solutions proposées, 2 seraient dérogatoires et exigeraient une autorisation de la DDT, le milieu récepteur des effluents, à savoir l'Echez, étant déjà dans un état dégradé. La proposition la plus sécurisée sur les plans technique et écologique impliquerait de poser 8 à 10 km de tuyaux pour se brancher sur les réseaux d'Odos ou de Tarbes : il en coûterait 5 à 7 millions d'euros, hors renforcement non chiffré. Sur ce sujet, nous sommes toujours sans réponse, et nous avons pu noter l'impréparation de la Direction de l'hôpital qui n'a pas su répondre à votre question, Monsieur le Président, relative à la participation du Centre Hospitalier de Bigorre à cet investissement.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial ensuite. La liste des faiblesses et des menaces de ce projet a confirmé nos alertes précédentes : l'artificialisation des sols portant atteinte à la biodiversité, au potentiel de production agricole ou de stockage de carbone, ou encore augmentant les risques naturels par ruissellement. Sans oublier la création d'une nouvelle rupture des continuités écologiques, ou encore la hausse de la part des émissions de gaz à effet de serre imputables à l'augmentation des déplacements des soignants, des patients et des visiteurs. Au plan national, rappelons que ce sont entre 20 000 et 30 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers qui sont en moyenne consommés chaque année, d'où le nouveau principe du Zéro Artificialisation Nette sur lequel je vais revenir. Pour mémoire, mes chers collègues, l'hôpital et les services annexes, c'est plus de 20 hectares.

L'urbanisme maintenant, avec la conformité du projet au regard du PLUi. Nous avons bien compris qu'une Déclaration d'Utilité Publique permettrait une mise en compatibilité aux forçeps, DUP qui exonérerait ce projet des dispositions de la loi climat et résilience. Il est permis également de s'interroger sur les capacités des structures et services connexes indispensables au fonctionnement de l'hôpital, blanchisserie, hôtel, restaurant, avec une partie du terrain d'assiette de l'OPA numéro 37 à déclarer constructible. Sur le thème de l'urbanisme, comment ne pas évoquer aussi la gestion des 2 friches hospitalières de Lourdes et Tarbes, cette dernière étant évaluée par France Domaine à 46 millions d'euros ? L'Etat, sur d'autres territoires, a fait le choix de la rénovation-reconstruction sur le même site, comme l'a annoncé par exemple le cabinet du Premier ministre le 26 janvier dernier pour l'hôpital de Laval. Pourquoi je dis cela ? Parce qu'ailleurs le champ des possibles est largement ouvert et qu'ici, selon la direction de l'hôpital, il ne l'est pas a priori.

Autre compétence de l'agglomération, la mobilité. 4 scénarii de dessertes possibles allant de 0 euro de surcoût à près de 500 000 euros par an. La direction du centre hospitalier a confirmé le 27 janvier dernier, ici dans cette même salle, son refus d'une desserte en site propre, sans en préciser les raisons. Ce système de transport public, vous le savez, mes chers collègues, utilise une voie affectée à sa seule exploitation, et bénéficie d'une priorité. Ainsi, les transports collectifs en site propre vont plus vite que les voitures, et constituent une alternative attractive à ce mode de transport, en favorisant le report modal des automobilistes, il limite la pollution, les émissions de gaz à effet de serre, et les bouchons. Mais la direction n'en veut pas. Dont acte.

Je vais m'arrêter quelques instants sur cette question des mobilités parce qu'elle est révélatrice de l'impréparation, c'est un euphémisme, de ce dossier. En effet, la direction nous a exposé son projet de rouvrir la gare d'Ossun, afin de permettre un transport des habitants de Lourdes et de Tarbes en train, puis par navette électrique, jusqu'à cet hôpital. Juste une précision, au-delà de la loufoquerie de cette brillante proposition, la gare d'Ossun a, depuis un moment, été vendue à un particulier, la commune, elle, ayant achetée et conservée un hangar.

La santé publique, ensuite, mes chers collègues, puisque nous sommes des élus et que bien sûr, nous sommes préoccupés par ce sujet. Or, le projet d'hôpital unique soulève bien des questions auxquelles aucune réponse pertinente à ce jour n'a été apportée, je n'en poserai que 3. La fermeture des lits intervenue au sein du centre hospitalier de Bigorre de manière continue depuis plusieurs années. Le capacitaire de ce futur hôpital interroge d'ailleurs le Conseil national de l'investissement en santé, qui est l'organisme qui a succédé au Copermo, il ne sera pas suffisant pense-t-il, cela mérite bien un débat. Le recrutement de praticiens, ensuite, avec des postes de soignants non remplacés ou bien encore dirigés vers le centre hospitalier de Pau. L'exemple du service de médecine nucléaire en est malheureusement une parfaite illustration. Dans le plus grand silence et la plus grande discrétion, n'assiste-t-on pas au démantèlement méthodique, je vais avoir vite fait Monsieur le Président, méthodique et voulu du système public de la santé des Hautes-Pyrénées ? Cela mérite un débat. Le plateau technique de qualité. Mais enfin un tel outil, s'il est évidemment nécessaire, peut très bien s'obtenir en réhabilitant l'existant, choix réalisés sur d'autres territoires. Après tout l'hôpital Purpan a ouvert au public en 1946, il a bien été rénové et agrandi. Cela mérite bien un débat.

Le zéro artificialisation nette, on ne peut pas le mettre de côté, ce fait nouveau qui s'est précisé depuis notre précédent débat, sur le PLUi de l'ancien canton d'Ossun, et que j'évoquais à cette époque. Quelle prise en compte et cohérence de ce projet dans le cadre du zéro artificialisation nette, objectif à 2050 fixé par la loi climat et résilience publiée au Journal officiel du 24 août 2021 ? Quelle prise en compte et cohérence ? Aucune, car en fait, ce projet représente exactement le contraire de ce qu'il faut faire. Une circulaire en date du 7 janvier dernier, adressée au Préfet sur ce thème par le Premier Ministre, rappelait que cet objectif s'appréciera à l'échelle des documents de planification, on en parle là actuellement, et d'urbanisme, qui feront le bilan des surfaces artificialisées et désartificialisées, et non à l'échelle de chaque projet. Ainsi la réduction du rythme de la consommation d'espaces devra être déclinée à l'échelle régionale dans le cadre de l'évolution des documents de planification régionale, puis au niveau du bloc local dans les documents d'urbanisme locaux. Or, dans le cadre de ce dossier, l'hôpital n'est pas un projet régional ou national. Les premiers décrets sont sortis. De ce fait, il viendra obérer les capacités, déjà limitées, de construction pour l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération. Cela doit nous interpeller, car il en va pour demain des capacités de développement de notre territoire, à un moment où les élus du canton d'Ossun ont su réaliser l'exercice particulièrement difficile de diminution des surfaces urbanisables. J'ajoute qu'on se prépare également à la création du premier centre « santé-secours » de France, celle d'une plateforme commune avec l'ensemble des acteurs du secours, qui viendrait trouver place au côté de l'hôpital. Le CODIS viendrait donc aussi à Lanne. Dit simplement, voilà qui obèrera encore davantage les possibilités de développement de nos communes. En clair, mes chers collègues, cette partie du territoire pourrait donc avoir une fonction de centralité remarquable pour le département, au-delà de la zone aéroportuaire déjà existante et qui mérite notre total soutien, il y a des sujets d'actualité, tant pour son apport fondamental au désenclavement du département que pour son rôle de zone d'activité si importante pour l'emploi. En termes d'aménagement du territoire, ces données sont majeures et méritent vraiment un débat. Est-ce que ces orientations sont aujourd'hui raisonnables, et la puissance publique ne va-t-elle pas réaliser ce qu'elle interdira aux citoyens ? En effet, comment pourrions-nous être crédibles dans nos communes quand nous parlerons de lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain ?

Alors bien évidemment, comme l'avait fort justement souligné Fabrice SAYOUS, notre collègue Maire de Juillan en février 2020, ce PLUi du canton d'Ossun ne saurait se résumer à la seule problématique de l'hôpital de Lanne. Mais ces remarques devaient être formulées, car il s'agit d'un enjeu majeur. A présent, la possibilité donnée pour la construction de logements pour les personnes âgées, en difficultés, et Fabrice tu l'avais souligné, comprise dans ce PLUi, est également fondamental pour certaines communes. C'est pourquoi mes chers collègues, nous serons un certain nombre à ne pas souhaiter voter contre ce PLUi, car nous mesurons le travail et les efforts faits par les élus, ça a été dit par le Président, avec l'appui des services

sous la gouvernance de Patrick VIGNES, le 1^{er} Vice-Président. Mais pour autant nous ne pouvons pas l'approuver, donc nous nous abstenons. Et au-delà de cette question du PLUi du canton d'Ossun, nous en appelons à la nécessaire vigilance et à la nécessaire instauration d'un véritable débat concernant ce projet d'hôpital unique, au regard des zones d'ombres qui continuent de planer sur ce projet, des grandes incertitudes financières qui demeurent pour notre collectivité, et de leurs conséquences. Vous aviez dit Monsieur le Président en février 2020, j'ouvre les guillemets, « on travaille pour tout le territoire, je demande à ceux qui ont des œillères de les enlever », fermer les guillemets. Et bien ensemble, réaffirmons notre profond attachement à une politique de santé publique basée sur la proximité. La fermeture de services d'urgence, la fermeture d'un l'hôpital sur deux qui se traduirait par un éloignement des habitants de l'hôpital public, c'est une augmentation considérable de perte de chance pour nos populations. Cela est totalement inacceptable, de même le fait que nous n'ayons toujours pas de réponse à toutes les questions que nous nous posons sur les prérequis essentiels à l'installation d'un hôpital public éloigné du barycentre de la population de notre communauté d'agglomération, et plus largement du département. Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT : Je ne vais pas répondre à tous ces points, je vais passer la parole à Patrick VIGNES, mais néanmoins, et vous l'avez souligné, vous avez passé 90% du temps de votre intervention à ne parler que du projet d'hôpital. Ceci étant, heureusement, vous avez précisé que vous ne voteriez pas contre, que vous vous limiteriez à une abstention. Vous avez raison sur un point, les débats sur l'hôpital commun Tarbes-Lourdes ne sont pas terminés. On en a eu un il y a quelques semaines ici, avec la direction de l'hôpital, où d'ailleurs on a évoqué les sujets de l'eau, de l'assainissement, de l'accessibilité, les problèmes de voirie, etc., tout ce que vous avez cité il y a un instant. La loi sur l'artificialisation des sols, et le ZAN viennent à propos dans votre intervention, parce qu'en effet, ça nous interpelle tous, et notamment dans les communes rurales. Néanmoins, cela ne doit pas remettre en cause l'intégralité d'un projet important comme celui de l'hôpital commun entre Tarbes et Lourdes, même si des questions légitimes se posent encore. Il y aura d'autres débats sur l'hôpital notamment sur les engagements financiers de notre agglomération je le crains. Vous n'ignorez pas, on a évoqué ici les différents scénarii, que nous avons examinés le problème de l'assainissement avec les différents choix. Vous vous souvenez peut être aussi que j'ai interpellé la direction de l'hôpital pour voir si dans les scénarii cités, il y en avait un où l'hôpital construirait sa propre station. On n'a pas les réponses, de même j'avais posé une question en disant, si on utilise, celui qui relierait à la station d'épuration de Tarbes, quel serait le montant de la participation de l'hôpital. Nous n'avons pas de réponse. Mais c'est pas parce qu'on n'a pas de réponse sur tous ces points, qu'on doit bloquer le dispositif. On reposera les questions, vous avez raison de le faire. Elles ne sont pas réglées, c'est pour ça que je dis qu'il aura d'autres débats. Aujourd'hui, le véritable enjeu, c'est le PLUi du canton d'Ossun, avec toutes les déclinaisons que vous avez pu voir dans la présentation qui a été faite il y a quelques instants par le cabinet Cittànova. Ensuite je vais demander à Patrick VIGNES ce qu'il en pense, mais il ne faut pas qu'on se focalise dans ce débat uniquement sur le problème de l'hôpital. Oui, c'est un problème majeur.

M. VIGNES : Ce que j'en pense, d'abord Yannick a précisé qu'il s'agissait d'une intervention et non pas d'une question. En fait, il s'agissait de plusieurs questions, mais qui n'ont pas trait aux documents que nous devons approuver ce soir, mais au débat sur l'hôpital que nous avons engagé, sur lesquels, effectivement, aux questions que tu poses, nous n'avons pas toutes les réponses. En revanche, ce qui a été tranché déjà, il y a longtemps et on l'avait fait collectivement tout au long de l'élaboration de ce document, c'est le choix d'intégrer le projet de l'hôpital pour le cas où il pourrait se faire, ou il devrait se faire, pourrait, devrait voilà, et on ne pouvait pas imaginer qu'un document d'urbanisme de cette nature, de cette ampleur, qui a nécessité autant d'investissements que ce soit financier, ou humain de la part des élus, de réunions, de contre réunions, jusqu'à en arriver à la dernière séance que nous avons tenue avec les Maires du canton pour lever les dernières observations à la suite de l'enquête publique, il était inimaginable et je crois que, en toute responsabilité, les élus de l'agglomération ont décidé il y a longtemps, de et sous le vœux des communes d'ailleurs concernées, d'intégrer

le projet de telle sorte, mais précisément qu'il puisse y avoir débat. Donc, le vote qui ce soir vous est proposé, concerne un document d'urbanisme qui ne préjuge pas de la décision qui au final sera prise, et notamment par rapport aux considérations financières et très importantes que tu as soulevé, et voilà ce que je peux dire à ce stade-là.

M. LE PRESIDENT : Merci Patrick. Monsieur LAVIT.

M. LAVIT : Monsieur le Président, chers collègues. Je ne voudrais pas réouvrir le débat ici sur l'hôpital, on ne va pas passer la soirée à parler de l'hôpital, on en a beaucoup parlé. Je voudrais quand même dire 2 choses. Attention, attention à s'engager sur des débats qui concernent le projet médical, le projet paramédical attendu par des équipes qui sont rincées depuis des années, et à ceux qui aujourd'hui veulent, c'est leur droit, c'est la démocratie, s'opposer à ce projet, je dirais quand même que la semaine dernière, le 24 mars, le CNIS, via le comité de pilotage sanitaire, a donné son accord à 100 % à l'unanimité, à la création d'un futur hôpital. Alors il ne s'agit pas de réintroduire le pour et le contre, mais moi je dis attention quand même à ceux qui veulent participer à des débats, quand j'entends parler de médecine nucléaire, etc., qui appartiennent aux médecins en premier, et qui ne maîtrisent pas toutes les données, je dis attention qu'on soit pour ou contre la présence, enfin le positionnement de l'hôpital commun entre 2 villes, ça, pourquoi pas. Il va falloir faire très attention à ne pas rentrer dans des débats beaucoup plus complexes que cela. Ceci dit, l'offre de santé publique aujourd'hui, ne répond pas à la modernité qu'on est en droit d'attendre sur un territoire comme le nôtre. Cette offre de santé publique, elle a été évaluée depuis plusieurs années par les commissions médicales réunies, pour les fréquenter très régulièrement, je suis quand même Président du Conseil de surveillance de l'hôpital de Lourdes, et Monsieur le Président de l'agglomération de celui de Tarbes. Donc, aujourd'hui, les médecins sont en accord pour ce projet, parce que c'est un projet hautement technologique dont le territoire a besoin, aussi en termes d'attractivité, parce que c'est tout de même presque 300 millions d'euros d'investissements, c'est aussi un soutien à la construction, quand vous parliez d'artificialisation des sols, je crois que le débat est beaucoup plus large que celui-là, et on ne peut pas ramener la construction d'un hôpital comme celui-ci, avec les enjeux de demain, plus on perd de temps, plus ça coûte cher, et plus on perd en capacité d'attractivité sur notre territoire, il ne faut pas l'oublier. Aujourd'hui, le projet est un très, très beau projet, avec une avancée forte technologie sur vraiment des moyens consentis, et puis derrière très, très vite, il y a un deuxième volet dont on ne parle pas aujourd'hui, qui est l'hôpital de proximité, parce que très vite il faudra se concentrer sur la prise en charge, la prise en charge des patients un peu plus âgés, avec une médecine dynamique qui aujourd'hui n'existe pas. Donc il y a tout à refaire. Voilà ce que je voulais dire simplement sur l'hôpital, le COPIL la semaine dernière, le 24 mars, enfin a donné son avis à 100 % à la création de cet hôpital, dont nous avons vraiment besoin. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur LAVIT de ces précisions. Je redis, ce n'est pas un débat qui se limite à l'hôpital. C'est un débat plus global, et tous les maires qui ont travaillé pendant des années avec nos services, avec Gilles ALLARD, avec Julie ROEHRICH, avec tout le monde, seraient désolés, si aujourd'hui le débat se limitait à l'hôpital, même si c'est un projet important, Monsieur BOUBEE pose une question qui m'interpelle. Je n'imagine pas un seul instant que dans le cadre du SRADDET, cet hôpital ne puisse être considéré comme une infrastructure d'intérêt régional. Je ne peux pas l'imaginer. Ce qui veut dire que dans ce cas-là, il ne rentrerait pas en compte pour les problèmes d'artificialisation. Qui souhaite intervenir ? C'est marrant parce que jusqu'à présent, il n'y a pas beaucoup d'intervenants qui concernent le canton d'Ossun. Monsieur BARROUQUERE.

M. BARROUQUERE-THEIL : Oui, mais c'est comme ça.

M. LE PRESIDENT : Parlez bien dans le micro.

M. BARROUQUERE-THEIL : Ce PLUi a le mérite quand même de re soulever le problème de l'hôpital. Pardon, oui, il est là. Vous m'entendez ? Là c'est mieux. Oui, je disais que le PLUi a le mérite de reposer le problème de l'hôpital commun ou unique, parce que j'entends beaucoup parler d'unique en ce moment, alors que c'était un hôpital commun. Mais si on suit les dérives qu'il y a depuis des années sur le système de santé, on peut bien imaginer que cet hôpital deviendra unique dans le département. Donc on le sait, la santé aujourd'hui, le système de santé est très malade, on le voit partout et ici aussi. Cet hôpital, je pense qu'il ne correspond pas à l'attente des hauts-pyrénéens. En 2017, il a été fermé 4 300 lits, 4 200 en 2018, 3 400 en 2019 et 5 700 en 2020. Ce qui fait un total durant la mandature du Président de la République, 17 600 lits, et ça continue, et il y a des lits qui ont été fermés, même pendant la pandémie. Voilà donc nous pensons que cet hôpital, et je regrette, mais on doit parler de ça parce que c'est un enjeu pour le département, et je suis quand même ravie d'entendre de votre bouche, Monsieur le Président, que le débat n'est pas terminé, j'espère qu'il y en aura encore d'autres, parce que le débat que nous avons eu ici il y a quelques semaines, avec le Directeur de l'hôpital, malheureusement, nous il ne nous a pas convaincus. En conséquence, en conséquence, notre groupe ne votera pas non plus ce PLUi, nous ne voterons pas contre, mais nous nous abstiendrons.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. C'est malheureux, mais heureusement que vous veniez dire, je pense que des débats sur l'hôpital il y aura encore d'autres. Oui, il y en aura d'autres. Mais vous vous focalisez tous sur ce sujet, qui est un sujet important, j'en conviens, mais aujourd'hui, il ne s'agit pas de voter pour ou contre l'hôpital commun, il s'agit de voter pour le PLUi du canton d'Ossun, sur lequel ont travaillé pendant des années, bon nombre de techniciens et d'élus. Aujourd'hui, je souhaite que cette délibération mette un terme à ce sujet, oui on adopte le PLUi du canton d'Ossun, nous verrons ensuite les problèmes de l'hôpital. Aujourd'hui nous ignorons, Yannick l'a évoqué, et je peux aller dans ce sens aussi, nous ignorons quels seront les engagements financiers de notre agglomération sur ce grand projet, ni les engagements financiers des autres. On sait que l'État a annoncé un montant significatif. Sauf que c'est un engagement sur un coût d'investissement en euros constants. Or, cet hôpital ne sera pas construit avant 4, 5, ou 6 ans, avec des euros qui seront bien supérieurs quand on voit l'inflation qui redémarre. Déjà au niveau du financement de l'hôpital, ça ne sera plus de 250 millions, ça sera peut-être 310, on verra à ce moment-là. Voilà y a-t-il d'autres questions ? Il n'y a personnes du canton d'Ossun qui veut dire ben chouette, on a bossé, les services ont fait un excellent boulot, on est satisfait ?

M. BEGORRE : Oui Président, mais j'avais dit que j'interviendrais après le vote.

M. LE PRESIDENT : Parfait !

Proposition adoptée à la majorité avec 91 voix pour et 22 abstentions.

M. LE PRESIDENT : Monsieur BEGORRE, vous avez la parole.

M. BEGORRE : Je vous remercie Président. Donc j'attendais le résultat de la délibération pour pouvoir m'exprimer, c'est tout. Je vais me faire l'interprète un peu de tous les Maires du canton d'Ossun, et remercier notamment ceux qui ont voté pour le PLUi, je ne parlerai pas de l'hôpital moi. Ceux qui ont voté pour notre PLU intercommunal, et puis je voudrais également remercier tous ceux qui ont œuvré pour ce PLU intercommunal, que ce soit au niveau du bureau d'étude Cittanova, je vais les citer, il y a eu Marina, il y a eu Louis, Floriane et maintenant Lucie. Tous les agents de l'ex CCCO, dont Gilles ALLARD, et maintenant c'est Julie ROEHRICH. Et puis, je veux également souligner le travail, le Président l'a dit au départ, le travail, l'entente et la volonté politique de tous les Maires, qui se sont parfois, même le débat a été très difficile, mais

enfin nous y sommes arrivés, voilà. C'est tout ce que je voulais dire. Je vous remercie encore pour votre vote favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci Marc. Nous passons au point suivant, Monsieur VIGNES.

M. VIGNES : Oui, merci. Il s'agit de 2 délibérations qui sont un peu la conséquence du PLUi.

DELIBERATION N° 3

INSTITUTION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE TERRITOIRE DES DIX-SEPT COMMUNES DU CANTON D'OSSUN

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur VIGNES. Pas de questions je présume sur cette proposition ? Pas de questions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 4

TRAVAUX D'EDIFICATION DES CLOTURES SUR LE TERRITOIRE DES DIX-SEPT COMMUNES DU CANTON D'OSSUN – SOUMISSION A DECLARATION PREALABLE

Lecture de la délibération

M. VIGNES : Voilà, Monsieur le Président. Oui, je vous ai épargné l'exposé des motifs.

M. LE PRESIDENT : Très bien, merci Monsieur le rapporteur. Y a-t-il des questions ? Pas de questions particulières ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 5

APPROBATION DU PACTE DE GOUVERNANCE

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur BOUBEE, je voudrais remercier tous ceux qui ont travaillé à l'élaboration de ce pacte de gouvernance. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame LOUBRADOU.

MME LOUBRADOU : Merci Monsieur le Président. Ce n'est pas une question, c'est plutôt quelques commentaires sur ce pacte de gouvernance. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires, chers collègues. Alors tout d'abord, je souhaitais saluer le travail de la Commission des procédures administratives et de mutualisation et de l'ensemble de ses Maires, notamment de Madame Marie-Christine ASSOUIERE, donc travaux menés sous la houlette de Yannick BOUBEE. Ce pacte de gouvernance pose les bases intéressantes pour ce qui est du principe d'organisation d'un référendum local, ou bien encore d'une consultation. Loin d'être de simples gadgets, ces 2 dispositifs permettent d'aller dans le sens d'une meilleure prise en compte des aspirations de nos administrés, en matière de

démocratie participative. Nous avons pu nous-mêmes, dans certaines communes, mettre en place des actions allant dans ce sens, et il était important que notre Communauté d'Agglomération puisse également emprunter un chemin similaire, pour la suite l'histoire reste à écrire. Mais permettez-moi de m'arrêter un instant sur le volet de l'égalité femmes-hommes car c'est un thème, qui bien sûr à titre personnel m'est cher. La création d'une commission spécifique doit permettre de poser les bases nécessaires à une meilleure prise en compte, au sein de notre instance communautaire, de cette égale représentation entre les femmes et les hommes. Alors au niveau de cette égalité au sein de notre instance, un long chemin reste à parcourir, mais nous avons au moins l'opportunité de prendre la bonne direction. Bien évidemment, notre Communauté d'Agglomération est impactée par la réalité issue des urnes, à l'occasion des élections municipales. C'est un fait qui s'impose à nous et avec lequel nous devons, avec lucidité et en responsabilité, composer. Mais cela ne doit pas nous empêcher de prôner qui sait, de nouveau dispositif, de nouvelles initiatives. C'est là tout l'enjeu de la création de cette commission et de cette délégation, égalité femmes-hommes. Là aussi, l'histoire reste à écrire, à nous d'en rédiger, plusieurs peut-être, de belles pages. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci Madame la Présidente du groupe d'opposition. Je voudrais rappeler une chose. Vos intérêts sont louables, et je ne peux que les rejoindre. Je suis pour les femmes. J'ai toujours été pour, donc je ne m'opposerai pas, à ce que la représentation soit supérieure. Le problème, c'est que nous avons au sein de notre instance, comme Conseillers Communautaires, en priorité les Maires élus. Ce n'est pas nous qui choisissons les Maires, ce sont les électeurs, et on ne dit pas aux électeurs choisissez un homme ou une femme. Ce sont les Maires qui siègent ici, parfois ils sont représentés par un adjoint ou une adjointe, ce qui est une bonne chose, souvent une adjointe, mais avant d'arriver à une parité telle que vous la souhaiteriez, il faut peut-être imaginer un nouveau mode de désignation au sein des collectivités de chaque commune, du Conseiller Communautaire qui va siéger. Aujourd'hui, ce sont pour la plupart les Maires, et dans les communes rurales, il y a UN Conseiller Communautaire, et c'est à 80 % des cas le Maire. Y a-t-il d'autres questions ? Non ? Je sou mets cette délibération à votre approbation.

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Félicitations Monsieur BOUBEE, belle unanimité. Puisque c'est comme ça, je vous demande de bien vouloir rapporter le point suivant.

M. BOUBEE : Comme quoi on n'est pas qu'un groupe d'opposition. Merci Monsieur le Président.

DELIBERATION N° 6

APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA GESTION DES ARCHIVES PAPIERS INTERMEDIAIRES ET DEFINITIVES A INTERVENIR ENTRE LA CATLP ET LA VILLE DE TARBES

Lecture de la délibération

M. BOUBEE : Voilà donc je suis prêt à répondre à vos questions. Ça contribue, en effet, à mutualiser de manière intelligente, un service qui est obligatoire et nécessaire.

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. BEAUQUESTE : Merci Monsieur le Président. Si vous me permettez, je ferai la délibération numéro 7, en même temps que la numéro 8 parce que ce sont les mêmes, ce sont sur les travaux d'éclairage public.

M. LE PRESIDENT : Si Madame LOUBRADOU est d'accord, je suis d'accord pour que vous présentiez les 2 en même temps.

M. BEAUQUESTE : Elle nous demande de gagner du temps chaque fois, donc je pense qu'elle appréciera.

DELIBERATION N° 7

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA CATLP ET LE SDE65

DELIBERATION N° 8

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA CATLP ET LE SDE65-TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – ZAE ARSENAL

Lecture des délibérations

Propositions adoptées à l'unanimité.

DELIBERATION N° 9

AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES ET LA COMMUNE D'AUREILHAN POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLA A AUREILHAN

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Monsieur BOUBEE, je vous passe la parole.

M. BOUBEE : Merci Monsieur le Président. Juste un mot pour vous remercier à tous, parce que grâce en effet, au concours de la Communauté d'Agglomération, c'est beaucoup plus facile pour nous de mener à bien ces travaux de réhabilitation d'un patrimoine qui dépasse largement l'intérêt communal. Il s'agit d'intérêt communautaire puisque l'ECLA, et c'est la raison de la convention, abrite une école de musique et la bibliothèque. Puisque la possibilité m'est donnée de parler de ce sujet, je voulais également dire devant tous nos collègues que la commission des friches industrielles animée par Jérôme CRAMPE, puisqu'on avait décidé ici, qu'avec l'EPF il y aurait un partenariat, donc la Commission avec Jérôme CRAMPE, et au niveau des services, Sylvain BOUCHERON, travaillait très bien. Nous avons une réunion la semaine dernière qui, très franchement, ouvre un peu d'espérance.

M. LE PRESIDENT : On peut en savoir un peu plus ?

M. BOUBEE : Le bureau d'études qui a été retenu, je parle sous le contrôle de Jérôme, a eu une approche du bâtiment extrêmement pragmatique, et y a déterminé ce qui pourrait être

préservé, en fait une présentation « DRAC compatible », on va dire ça comme ça, avec un nombre magique de 15 mètres. C'était assez remarquable comme démonstration. Ils nous disent, vous avez un espace de bureau, vous avez un espace d'habitation, il y a souvent la norme de 15 mètres qui revient, et en gardant effectivement des éléments patrimoniaux, qui n'étaient pas ceux auxquels on avait songé d'abord. Par exemple, les fours sont quasiment condamnés, mais il y a l'espace interstitiel entre les fours qui est très intéressant au niveau patrimonial, puisqu'on voit quand même la tuile du four, on voit la charpente en bois, etc., tout le travail.

M. LE PRESIDENT : Et là, tous les fours seraient condamnés ?

M. BOUBEE : On ne sait pas, en tout cas.

M. LE PRESIDENT : Ce serait dommage que tous soient condamnés.

M. BOUBEE : Non, non, mais on ne sait pas. Il y a un travail qui a été fait, le champ des possibles est ouvert. Il y a des thématiques qui ont été ouvertes, en termes de services, de service public, de services privés. Enfin, c'est très intéressant. On est appelé à se revoir d'ici un mois et demi à peu près. Nous, on va continuer à travailler en interne d'ailleurs, et très franchement c'est un cabinet qui fait son travail. Alors je ne sais pas si McKinsey a travaillé de la même façon au niveau national, mais en tout cas au niveau local, je veux dire, ça a été beaucoup plus pertinent en terme de rendu. Voilà ce que je voulais dire. Donc merci d'avoir voté cette aide et ce fonds de concours, qui nous permet d'entretenir ce bâtiment de l'ECLA, et merci en tout cas aussi à l'agglomération, de s'être préoccupé de la tuilerie, il y a peut-être un début de commencement d'espérance.

M. LE PRESIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Bien que cette délibération soit votée, il peut y avoir des remarques à la suite de l'intervention de Monsieur le Maire d'Aureilhan, non ? Parfait. On passe au point suivant, Monsieur SEGNERE.

DELIBERATION N° 10

ADHESION 2022 AU POLE DE COMPETITIVITE - POLE EUROPEEN DE LA CERAMIQUE

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11

ADHESION INITIATIVE PYRENEES 2022

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup Monsieur SEGNERE. Je vais ajouter qu'effectivement Initiative Pyrénées fait un travail tout à fait remarquable, et aide énormément de petits porteurs de projets sur notre territoire, sur le territoire du département, c'est vraiment un engagement que je tiens à souligner. Ce sont des prêts d'honneurs, et il faut souligner, que sur ces prêts d'honneurs, il y a peu d'impayés quand il s'agit de les rembourser. Voilà avez-vous des questions sur cette délibération ? Pas de question ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12

TERRITOIRE D'INDUSTRIE LACQ-PAU-TARBES : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LE POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BEARN ET LA CA TLP POUR 2022

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 13

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORTS - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°2

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 14

CONCESSION DE GESTION ET CONTINUTE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (COLLECTE ET TRANSPORT), Y COMPRIS DES EAUX PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BORDERES-SUR-L'ECHEZ - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°2

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Le point suivant Madame Valérie LANNE, qui remplace le Président FEGNE.

DELIBERATION N° 15

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION CFE, TFB, TFNB POUR L'ANNEE 2022

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Merci Valérie. Est-ce que vous avez des questions à poser à Valérie, ou à nos services sur ce sujet ? Il n'y en a pas ? Vous voyez, on n'augmente pas les taux, c'est normal dans le contexte actuel.

DELIBERATION N° 16

DM N°1 BP

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Valérie. Je vous demande de noter, chers collègues, la diminution de recettes sur la CVAE, 1 267 287 euros. Cette diminution est liée à la crise sanitaire, et au fait que pas mal d'entreprises ont eu des résultats moins bons. Nous en subissons nous aussi les conséquences. Avez-vous des questions à poser sur cette DM 1 ? Pas de questions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 17

DM N°1 DES BA EAU, ASSAINISSEMENT, ZA DE GABAS ET DE ST PE, AMENAGEMENT DE ZONES, ZI DE SAUX

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Valérie. Avez-vous des questions à poser à Madame la rapporteur sur ces budgets annexes ? Il n'y en a pas ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Bravo et merci Valérie.

DELIBERATION N° 18

COMPETENCE « CHEMINS DE RANDONNEE » - CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'ASTUGUE

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Avez-vous des questions à poser à Jean-Claude Piron ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 19

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LE DEPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE DU PONT DE JUNCALAS

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Jean-Claude. Ça serait bien qu'on précise les conséquences de ces travaux, pour la circulation pour les riverains. Ce n'est pas neutre, pendant au moins un mois ou 2.

M. PIRON : Oui, pendant même, enfin, on va dire plusieurs semaines. Après ça c'est difficile en fonction de la météo puisqu'ils vont travailler au-dessus d'un cours d'eau. Mais c'est vrai que ça va empêcher une trentaine ou une quarantaine de maisons de traverser ce pont, ils

vont donc faire le tour complet sur une quinzaine de kilomètres. Et le problème qu'il y a, c'est surtout que la route qui contourne et qui permet d'éviter le pont, en fait est très étroite et ne permettra pas la circulation des engins agricoles, des pompiers, etc., etc. Voilà donc, c'est vrai que c'est des travaux plus vite ils seront terminés mieux ils se porteront.

M. LE PRESIDENT : Et pour les animaux ?

M. PIRON : Oui, c'était surtout le problème pour les animaux, pour la transhumance, comme ils font transhumer les bêtes en camion, en fait ils ne pourront ni traverser le pont, puisque c'est une passerelle piétonne, ça risque d'être compliqué, ni les ramener par l'autre côté, donc ils devront faire à l'ancienne. Je suppose sans camions.

M. LE PRESIDENT : Et pour Denis CRAMPE ?

M. PIRON : Denis CRAMPE il vient d'acheter un hélicoptère.

M. LE PRESIDENT : D'accord. Avez-vous des questions à poser chers collègues ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Donc si on a des plaintes des riverains, je répondrai que cette délibération a été votée à l'unanimité par les Conseillers Communautaires. L'intérêt général prime. Merci.

DELIBERATION N° 20

MODIFICATION DES STATUTS POUR CHANGEMENT DU SIEGE SOCIAL DU SEABB

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Le point suivant ça va être autre chose. Monsieur PIRON.

DELIBERATION N° 21

VOTE DE LA FISCALITE SUR LES ORDURES MENAGERES - TEOM/TEOMI

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur PIRON. La parole est à l'assemblée. Qui souhaite intervenir ? Monsieur SEGNERE. Il y a un micro à côté allumé, il faudrait qu'il s'éteigne.

M. SEGNERE : Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, la gestion des déchets, collecte, ramassage et traitement est un sujet difficile, complexe, et qui est rarement annonciateur de bonnes nouvelles, et en début de mon intervention, qui sera courte, je souhaite vraiment dire tout le respect, et tous les encouragements pour les élus qui acceptent courageusement de travailler sur ces sujets, qui sont des sujets difficiles, que ce soit au niveau de la Commission environnement à l'agglomération, ou au niveau du SYMAT, il n'est pas question pour moi de stigmatiser ou de caricaturer quoi que ce soit. La délibération qui nous est proposée va acter de manière définitive, la fermeture de 4 points de déchetteries de proximité, à Tarbes

Nord, à Juillan, Bazet et Horgues, car c'est dans le plan donc présenté par le SYMAT, et ce seront les premiers services de proximité à la population qui seront fermés, depuis la création de l'agglomération TLP, et celle de Horgues datant de 2005, il en a été construite bénévolement par mes prédécesseurs, étant été transféré en 2010 à Gespe-Adour-Alaric et donc transféré à TLP au 1^{er} janvier 2017. Différentes raisons sont invoquées par le SYMAT, et elles sont compréhensibles. La première est le coût de réhabilitation et de remise aux normes de la déchetterie, à peu près 150 000 euros. Le coût de dépollution du site étant lui, estimé aux alentours de 200 000 euros, et le SYMAT investissant 6 millions, quasiment 6 millions d'euros cette année, et également une incapacité d'accueillir de nouveaux flux. Je précise quand même, qu'aujourd'hui on utilise à peu près 2 000 m² sur une parcelle de presque un hectare. Mais aujourd'hui, les populations qui sont concernées vont être victimes d'une quintuple peine, et je ne parle pas que de Horgues, puisqu'aujourd'hui sans que les communes n'aient communiqué de manière officielle à part sur le site eux-mêmes, plus de 800 familles ont déjà manifesté leur opposition à cette fermeture, dont 60% qui ne sont pas sûr Horgues, mais sur les communes environnantes, Momères, Bernac-Debat, Bernac-Dessus, Saint-Martin, Arcizac, Allier, Salles-Adour, Odos et Laloubère. La quintuple peine, parce que bien évidemment c'est la fermeture de services de proximité. Deux : que finalement ça ne jouera pas sur la fiscalité puisqu'elle continuera à monter. Trois : qu'il est à craindre, hélas, la nature ayant horreur du vide des dépôts de déchets sauvages. Quatre : que le coût du nettoyage de ces dépôts, sera bien évidemment dans le temps, à la charge des communes. Et cinq : que cela risque de poser des problématiques en termes d'attentes au niveau des déchetteries de sud Tarbes, que ce soit Laloubère, enfin Tarbes-sud pardon, ou Montgaillard qui était déjà pas mal engorgé le week-end dernier. Le cœur du problème, mes chers collègues, à mon avis, il n'est pas là, il s'agit du coût du traitement et de l'augmentation de la TGAP, et tant que ce sujet ne sera pas traité, toute action ne sera malheureusement, j'ai le sentiment, qu'un palliatif éphémère. Si la fermeture de nos points de décharge avait pour conséquence de garantir dans le temps une fiscalité stable, on aurait tous pu comprendre, mais si je prends celle de Horgues aujourd'hui elles correspondent après nos calculs à peu près à 0,5 % des dépenses du SYMAT. Est-il temps, peut-être, de réfléchir à des économies d'échelle, en rapprochant le SMTD et le SYMAT ? Je ne sais pas, mais en tout cas attention aux signaux politiques que nous envoyons. La loi NOTRe, qui est le premier argument utilisé par le courrier que nous avons reçu du SYMAT a pour conséquence l'éloignement des citoyens et des élus, la défiance envers les élus est de plus en plus fortes, et malheureusement j'ai peur qu'elle se manifeste fortement et violemment dans pas longtemps, et dans ce cadre-là seuls les élus de proximité tirent leur épingle du jeu, et garde la confiance de nos citoyens. Mais attention, car ces décisions qui sont finalement des gouttes d'eau dans l'océan du sujet qui nous occupe aujourd'hui, ne cristallisent la défiance et rendent nos populations épidermiques, et déçus de notre action. Ce sujet est philosophiquement pour moi le même, que le combat en milieu rural pour maintenir une école, ou la dernière épicerie du village ou de quartier. C'est pour toutes ces raisons, et sans polémique aucune, que je voterai contre cette délibération, car elle ne résout pas pour moi, le problème de fond du traitement des déchets, ne freine pas l'augmentation de la fiscalité, et risque de polluer nos territoires. C'est une mauvaise réponse à une vraie problématique sérieuse, et qui risque de nous couper de nos administrés, dont l'adhésion sera importante et primordiale dans le temps, sur la problématique du traitement des déchets. Donc mes chers collègues, je vous demande en conscience, de considérer avec toute l'attention nécessaire, le signal qui sera envoyé vers vos territoires, par les conséquences du vote de cette délibération. Fermer ces 4 déchetteries n'est ni utile, ni nécessaire, et donc je pense que ce n'est pas bien. Voilà. Merci.

M. LE PRESIDENT : Est-ce que quelqu'un d'autre veut intervenir ? D'abord Jean-Marc BOYA, puis ensuite Monsieur GRAVELEINE.

M. BOYA : J'ai juste une question. Est-ce que le SYMAT viendra récupérer les déchets sauvages ?

M. LE PRESIDENT : Le Président du SYMAT aura la parole tout à l'heure. Monsieur GRAVELEINE.

M. GRAVELEINE : Monsieur le Président, mes chers collègues. En commission, j'ai cru comprendre qu'en fait dans le tri sélectif, il y avait 30 % du contenu qui était rejeté, ce qui a un coût pour la collectivité. Donc je voudrais que quelque part, on puisse sensibiliser les citoyens et les alerter, sur le fait qu'ils payent plus cher aussi parce qu'ils ne sont pas civiques.

M. LE PRESIDENT : Merci, on va voir qui va répondre ensuite, Monsieur PIRON, ou Monsieur le Président du SYMAT. Y a-t-il d'autres intervenants ? Madame LOUBRADOU.

MME LOUBRADOU : Merci Monsieur le Président. Oui, moi je partage totalement les inquiétudes, et les motifs qui amènent Jean-Michel SEGNERE à intervenir sur ce sujet. 4 déchetteries, dont celle de Horgues, qui ferment, forcément pour le Maire d'Odos que je suis, mais aussi pour les autres Maires, et pour bien évidemment les administrés qui ont l'habitude d'utiliser ces déchetteries, encore une fois, on est sur une mise à distance, encore une diminution des services publics, et je m'investis particulièrement pour la défense des services publics, et des services de proximité. Donc se dire qu'en supprimant ces déchetteries on va rallonger de cinq kilomètres le temps de trajet pour aller à la prochaine, c'est forcément pas aller dans le sens d'un service public de proximité, mais j'ai envie de dire quand demain l'hôpital sera à plus de dix kilomètres supplémentaires, on en saura pas non plus beaucoup plus proche. Ceci dit, c'est vrai que la fermeture de ces 4 déchetteries elle interpelle, c'est toujours compliqué, c'est complexe c'est vrai, c'est cette question du traitement des déchets des ordures ménagères, pour autant, ça serait quand même bien de se dire, que pour avoir un meilleur outil, ce ne soit pas systématiquement la fermeture, ou l'éloignement, qui viendrait le justifier. Donc je pense réellement, qu'il y a besoin de plus d'informations, et de communication en direction, donc des avantages que nous pourrions tirer des choix qui sont faits aujourd'hui, des choix qui sont travaillés très sérieusement en commission, et au sein du SYMAT, c'est pas le souci. Mais enfin quand même, globalement, les taxes non seulement ne baissent pas, les tournées, dans certains endroits, mêmes diminuent et puis bon il y a une espèce de péréquation autour du calcul de la taxe d'ordures ménagères, qui est incompréhensible pour les administrés, donc compliqué aussi, bien évidemment pour les élus de l'expliquer. Donc moi, ce que je vous proposerai, Monsieur le Président, c'est peut-être de réorganiser, d'organiser, peut être un séminaire autour de cette question-là, pour que réellement on se pose, un peu comme on l'a fait au sujet de l'hôpital, mais pas avec le même formalisme, mais que réellement on puisse avoir un débat un peu éclairé, bien sûr notre Président du SYMAT pourra apporter tous les éclairages, mais aussi le SMTD. Mais franchement, je trouve que c'est un sujet suffisamment complexe, pour qu'on puisse se donner réellement le temps, et les moyens d'en discuter ensemble. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Oui je ne suis pas contre. Effectivement une réflexion peut être engagée. Monsieur LASSARRETTE.

M. LASSARRETTE : Merci Monsieur le Président. Oui comme à chaque fois, et en pareille situation, les personnes mécontentes s'adressent aux Mairies, je ne parlerai pas de la densité du maillage et de l'impossibilité de mettre en conformité ses déchetteries, je fais confiance, moi aussi, aux élus du SYMAT qui ont analysé ces problématiques. Je m'en tiendrai simplement à relayer le ressenti de certains usagers. Pour ce qui nous concerne à Saint-Martin, la fermeture de la déchetterie de Horgues suscite un mécontentement qui grandit un peu plus chaque jour, alors que la déchetterie n'est pas encore fermée, et que beaucoup ne sont pas encore informés de cette fermeture. Les arguments qui reviennent le plus souvent, je cite, encore un service qui se dégrade, ça a déjà été dit, il va falloir faire trois fois plus de distance, alors qu'on nous incite toujours plus à moins utiliser la voiture, on nous parle d'écologie, et qu'en est-il du bilan carbone de ces fermetures ? Un m'a dit qu'il avait la solution, à l'avenir il ira vider dans les chemins, il faisait certainement un peu de provocation, mais je

crains fort que cette pratique se développe à nouveau. Et bien sûr, qui va devoir assumer le nettoyage ? Alors qu'elles n'ont plus la compétence collecte et traitement des déchets, ce sont les communes. Certains réclament si la taxe va baisser ? Quand ils vont prendre connaissance que la TEOM augmente de 2,46 %, et que le tarif des levés augmente de 5,71 % sur notre zone, ils vont être satisfaits. D'autres se demandent comment ils devront faire à l'avenir ? En effet à Horgues l'accès est libre, il n'y a pas de borne pour badger, la grande majorité des usagers n'a pas trouvé utile de demander leur badge, et de fait, ils ne peuvent se rendre dans les autres déchetteries de l'Agglo. Il serait utile, je crois, de renouveler l'information sur la possibilité, pour chacun, d'avoir accès à toutes les déchetteries, certains l'ignorent aujourd'hui, sur les conditions d'accès aux services, et sur la procédure pour obtenir un badge. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Monsieur LASSARRETTE. Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas d'autres ? Monsieur le Président du SYMAT, Monsieur CARMOUZE.

M. CARMOUZE : Merci Monsieur le Président. Je suis conscient de la gêne de ces fermetures de déchetterie. Comme l'a rappelé Monsieur SEGNÈRE, à priori ce n'est pas la somme ramener au budget du SYMAT n'est pas énorme, mais ce n'est pas tout à fait vrai, parce que nous on se base aussi au fonctionnement. En fonctionnement, cette année, on a réussi à boucler un budget de fonctionnement, il nous manquait 250 000 euros, on les a trouvés, effectivement là, sur le fonctionnement, parce qu'on a réussi, excusez-moi, parce qu'il y a tellement de questions, qu'est-ce que je voulais dire ? Excusez-moi. Oui, on a réussi à boucler. Alors certes, il va y avoir une augmentation évidemment par rapport aux bases fiscales, 3,4 ou un peu plus peut-être, mais on a réussi, nous, à proposer une somme identique. Une somme identique à l'agglo par rapport à l'année dernière, et par rapport à l'année d'avant aussi. Donc oui, c'est un tour de vis, c'est un service public, effectivement, de proximité qu'on perd, qu'on fait perdre, mais nécessaire. Ce n'est pas fini, parce qu'on nous impose, à nous, des traitements de plus en plus importants, de plus en plus resserrés, et quand on dit, oui effectivement, nous avons un hectare, alors qu'on utilise que 2 500 euros, mais 2 500 mètres, mais juste pour à titre informatif, aujourd'hui on est en train d'améliorer la déchetterie d'Aureilhan, pour justement accueillir, tous ces flux, tous ces nouveaux flux, et être en conformité. Juste pour un agrandissement, et pour pouvoir accueillir ça, on en est à plus de 1 300 000 euros de travaux. Donc oui, imaginez si on devait mettre toutes les déchetteries aux normes, le prix que ça coûterait. Après, excusez-moi du terme, mais c'était quand même des déchetteries de confort, notamment pour Horgues. Horgues on va à Tarbes-Sud assez facilement, et assez rapidement, on peut aller à Montgaillard, Layrisse, effectivement est plus éloigné. Après il y avait à Horgues un gros problème de sécurité, et surtout d'entrants dans cette déchetterie. Alors vous allez dire, vous n'avez pas fait ce qu'il fallait, pour les fermer correctement. Faux, on a plusieurs fois cadenassés, changer les serrures, à chaque fois il y a eu des intrusions, et pourquoi ? Parce que c'est une déchetterie isolée, et on peut y faire tout et n'importe quoi, à n'importe quel moment. Donc oui je suis conscient, j'en suis conscient, ce n'est pas facile pour nous, c'est des décisions qui ne sont pas faciles, vous dire que le coup va baisser, ce n'est pas vrai, parce que ça va augmenter. Juste pour simple titre informatif par rapport à la TGAP, la taxe sur les produits polluants, de 2020 à 2025, nous allons payer trois millions d'euros, trois millions d'euros, rien que pour la TGAP. Je ne parle pas du tarif du traitement, ça c'est ce qui vient en plus du tarif du traitement, qui est de plus de 110 euros la tonne. Et à partir de 2025, on va payer 1 million par an, par rapport à 2020 de TGAP en plus. Donc oui, c'est en faisant des coupes dures comme ça, qu'on va essayer d'arriver à résonner, voir essayer de ne pas amplifier ce phénomène de manière directe. Parce qu'imaginez aujourd'hui, si on ne faisait pas ses efforts, il y a les bases fiscales qui augmentent de 3,4 %, imaginons si nous on n'essayait pas de faire attention, de combien il y aurait de points en plus, c'est simple cette année ça serait trois points en plus, donc six au total. Oui excusez-nous les gênes je les comprends. Par rapport au badgeage des déchetteries, attention, nous avons mis des panneaux dans les déchetteries, et nous, et nous, ce n'est pas parce que des personnes de vos communes iront dans les déchetteries qui n'auront pas de badge, ne seront pas

accueillies dans les déchetteries, parce que notre mot aujourd'hui c'est d'être souple et de travailler par rapport à ça, et on se rapprochera de chaque commune par rapport au badgeage pour fournir les badges. Désolé, mais c'est vraiment pas facile, c'est un équilibre pas facile, sauf que là en temps et en heure on a regardé un peu toutes les déchetteries, et à proximité d'une déchetterie, il y a une autre déchetterie. J'imagine aujourd'hui, Saint-Pé qui doit aller à Lourdes, et c'est une déchetterie éloignée, à minimum un quart d'heure, voire vingt minutes quand même pour aller jusqu'à Lourdes, donc soyons un peu solidaires les uns des autres, et ne pensons pas qu'à nous. Donc là nous avons Aureilhan en travaux, nous allons devoir faire Tarbes-sud, et on ne parle pas de Lourdes, évidemment Lourdes qui est une petite déchetterie, il va falloir aussi, faire des travaux. C'est ça, plus ça, plus ça, et bien ça amène à un chiffre important. Voilà si peut-être Jean-Claude tu veux rajouter quelque chose, sinon voilà pour moi.

M. LE PRESIDENT : Jean-Claude PIRON, tu veux rajouter quelque chose ?

M. PIRON : Oui effectivement, je crois que c'est ce qu'il faut vraiment que tous on se mette en tête, c'est que le législateur, il souhaite quoi ? Il souhaite la fin du déchet, tout simplement. C'est ce que je dis sans arrêt au SYMAT quand on en parle, si vraiment le SYMAT est très bon un jour, il disparaîtra, parce qu'il y aura plus de déchets, et le législateur c'est ce qu'il cherche, c'est ce qu'il cherche en permanence. Si on regarde, là je parle sur le contrôle de Philippe BAUBAY, du SMTD, qui prendra la parole après, il va vous expliquer les contraintes qu'on a au niveau du traitement. Le traitement les coûts, avec les nouveaux marchés qu'on va passer, vont augmenter de 15 %, la TGAP, Rémi vous en a parlé, elle augmente également de 15 %, tout va augmenter très rapidement. Les gestes de tri même vont être plus compliqués, puisque maintenant le tout-venant, dans toutes les déchetteries, ça sera fini. Quand vous arrivez avec la remorque en ayant vidé votre garage, et que vous balancez tout dans la même benne, ça sera fini, il faudra tout trier. Donc tout ça c'est des coûts supplémentaires, parce que ce sont des filières supplémentaires, avec des traitements supplémentaires. Or, quels sont nos leviers pour éviter le fameux quel qu'en soit le coût ? Parce que ça serait facile de dire, voilà on veut les garder, ça va faire plaisir à tout le monde, ok, on n'en a pas cinquante leviers. Le premier levier qu'on a, c'est la gestion des déchetteries, ensuite on a la collecte des bio déchets qui va arriver, dans un premier temps ça va quand même coûté plusieurs centaines de millions d'euros, pendant au moins deux ou trois ans, après une fois que tout sera mis en place, on sera de nouveau bénéficiaire, et la troisième chose que moi je vous annonce ici, parce que c'est évident, c'est inéluctable, dans les cinq prochaines années, c'est la disparition du porte à porte partout, il n'y aura plus de porte à porte. Là on a commencé sur Batsurguère, sur Montaigu, on en fait aussi une dizaine de villages aux alentours de Tarbes, mais ensuite le porte à porte va disparaître, comme en Espagne, je vous rappelle, en Espagne, ça n'existe pas le porte à porte, il y a des points d'apports volontaires partout, et on sera fatalement on va y venir, parce que là on parlait des coûts, mais quand vous avez des camions qui font du quarante litres aux cent, qui tournent six heures par jour, et qu'on en a comme ça une quinzaine à peu près, vous imaginez avec le prix de l'augmentation du gasoil ce que ça va impacter encore, et ça on pouvait pas le prévoir en 2022, donc les coûts vont augmenter, après il faut être raisonnable. Alors que ça n'aide pas, bien sûr que ça fait plaisir à personne, on a réussi à avoir des discussions constructives avec Bazet, on a réussi à discuter un peu avec certains Maires, entre guillemets. Mais encore je voudrais dire une chose, quand le Maire de Bazet parle de la déchetterie de Bazet, quand on parle de la déchetterie de Horgues, la déchetterie d'Aureilhan, ce ne sont pas les déchetteries de ces communes, ce sont nos déchetteries, ce sont les déchetteries du SYMAT, elles sont implantées sur les communes, mais c'est pas du tout la déchetterie des Maires. Voilà qu'on soit bien d'accord. Et nous, faut pas oublier aussi une dernière chose, après j'arrête, ça fait quatre ans qu'on y travaille dessus, c'est pas Rémi qui s'est levé un matin en se rasant et qui s'est dit, tiens je vais fermer quatre déchetteries aujourd'hui, ça fait quatre ans qu'on y travaille, c'est une étude qui a été faite en interne par des élus, élus que vous avez envoyé travailler au SYMAT, je vous le rappelle également, et au bout de quatre ans, on a eu le problème, on a dû reculer de deux ans, pourquoi ? Parce qu'à cause du covid, on n'avait plus les bons tonnages

au niveau des déchetteries, puisqu'elles avaient été fermées, etc., donc on ne pouvait pas continuer à travailler, là on a retravaillé en 2021, et maintenant ce sont les conclusions. Voilà. Ce n'est pas de gaieté de cœur, ça c'est clair.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le Vice-Président du SYMAT. Monsieur BAUBAY voulait intervenir. Je vous en prie. Monsieur le Président du SMTD.

M. BAUBAY : Merci Président. Oui moi je ne veux pas intervenir sur la collecte, puisque ce n'est pas le rôle du SMTD, le SMTD assure le traitement. Et donc je vous le rappelle pour l'ensemble des élus, le SMTD est constitué de quatre collectivités du département qui adhèrent. Comment expliquer les augmentations de la TEOM sur le département, et en ce qui nous concerne sur le périmètre de l'agglomération ? Déjà j'ai entendu, par-ci par-là, qu'il faudrait se mettre en place des groupes de réflexions de travail, etc. Moi je vais redire ce que disait Jean-Claude, ça fait des années, les élus ici, je vous rappelle qu'au niveau du SYMAT, ce sont des délégués de la Communauté d'Agglomération qui sont désignés pour aller au SYMAT, donc c'est vous tous qui désignez ceux qui vous représentent au SYMAT, et puis pour ce qui concerne le SMTD c'est pareil, c'est le SYMAT qui désigne des délégués qui vont siéger au SMTD. Et ensuite il y a des délégués, et des élus du SPECTOM du plateau de Lannemezan, de la CCPVG, et également de la CCAM, Com Com Adour Madiran. Moi je vais juste, puisque là j'entendais, oui y a qu'à, il faudrait, simplement vous n'avez qu'à allez-vous référer à l'info déchet, que le SMTD a sorti en décembre dernier, qui a été, vous avez de la préface enfin l'édito, où il y a un mot de chaque Président des syndicats de collecte, et nous ce qu'on a souhaité en fait, c'est de dire, voilà si on fait rien, qu'est-ce qui se passe ? Si on essaie d'agir, qu'est-ce qui pourra se passer ? Donc on a un scénario catastrophe, c'est à dire on ne fait pas mieux que ce qu'on fait actuellement, et puis un scénario où on est volontariste, on essaye vraiment d'augmenter notre capacité à mieux trier, et puis je reviendrai sur ce que dit Jean-Claude, le meilleur des déchets, c'est celui qu'on ne produit pas quand même. Donc moins on en fera, mieux ça sera. Juste quelques ordres de grandeur, de 2015 à 2020, on a eu 100 % d'augmentation des coûts de transport, je vous rappelle il y a quelques élus anciens ici, alors je ne parle pas en âge, mais peut-être ancien dans leurs fonctions, de l'épisode l'UTV de Bordères-sur-l'Echez, il ne s'est pas fait dont acte, je ne reviendrai pas là-dessus, moi je suis arrivé, c'était un petit peu la fin du sujet, mais bon ça veut dire qu'on externalise complètement nos déchets. Un million de kilomètres par an, sont fait par nos camions du SMTD. Ils vont sur Lioux, ils vont sur Bessières, ils vont sur Toulouse, donc 100 % d'augmentation des coûts de transport de 2015 à 2020, vous allez faire le plein comme moi et comme vous le matin, enfin quand vous allez faire le plein de votre voiture, ça a augmenté de 100 % quasiment, on est à plus de deux euros le litre de gasoil, donc je vous laisse présager de l'augmentation du coût du transport sur les prochaines années. Augmentation du coût des marchés de public de traitement, Jean-Claude l'a dit, on a entre 15 et 20 %, on a relancé donc les marchés, je vous rappelle, on est à l'incinération à la SETMI mis à Toulouse, à Bessières, et à l'enfouissement à Saint-Gaudens. La taxe de gestion des activités polluantes, comme le disait Rémi, entre 2019 et 2021, elle a augmenté de 50 %, juste pour mémoire, en 2019 on devait être autour de 19 euros, 20 euros la tonne, on va passer en 2025 à 65 euros la tonne pour l'enfouissement, donc ça, nous élus du territoire, on ne fait rien là, c'est simplement une taxe qui est perçue par l'Etat. Voilà donc ça on n'y peut rien. Elle sert à quoi cette taxe ? Elle sert justement à financer les activités polluantes, c'est comme ça qu'elle s'appelle. En termes de recette nous en 2019, crise mondiale sur les matières premières issues du tri 600 000 euros de pertes de recettes, au niveau du SMTD, vous savez il faut en prendre acte. Et puis, je vous le rappelle, en 2020 on a eu l'extension des consignes de tri, alors l'extension des consignes de tri, vous savez c'est la barquette de jambon, c'est les films d'emballage, etc., et on a eu plus 30 % de refus, donc augmentation bien sûr après du coût de l'enfouissement, sur ces refus, et là le montant de l'enfouissement, ce n'est pas le même que l'incinération, donc là aussi augmentation des coûts. Des solutions il y en a, donc c'est pour ça que je vous invite très fortement, à vous élus, de vous emparer de cette info déchets, pour l'expliquer à vos citoyens, et surtout je pense il faut quand même se dire une chose, actuellement dans le département des Hautes-Pyrénées,

on fait encore 223 kilos par an et par habitant d'ordures ménagères, là-dessus il y a le 27,5 % de déchets qui ne sont pas valorisables, par contre il y a 35 % de fermentescibles, donc comme le disait Jean-Claude, sera un coup, mais c'est vrai que la gestion des bio déchets ça nous permettra de réduire ce pourcentage de déchets fermentescibles, le verre et encore il y a encore presque 6 % de verre dans nos ordures ménagères, il y a encore des gens qui jettent une bouteille de verre dans leur poubelle grenat, les emballages recyclables, on a encore 20 % d'emballages recyclables qui sont mis dans la poubelle grenat, donc vous voyez des solutions il y en a, en tout cas peut être pas pour faire diminuer, parce que ça je pense qu'on y arrivera plus, les normes sont tellement draconiennes sur les déchets. Alors je vous passe toutes les lois qui sont sorties avec les valorisations matières, il y a plusieurs indicateurs très difficiles à atteindre. Moi je veux bien qu'on se mette autour d'une table, mais moi je rends hommage à tous les élus qui travaillent sur le déchet, et comme je ne sais pas qui le disait, je crois que c'était Jean-Michel, c'est vrai que c'est très difficile, on est plus souvent engueulé, que remercié pour le travail qui est fait.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le Président du SMTD. Je voudrais vous poser une question. Si le projet de l'usine de traitement des déchets ménagers, qui était à l'étude il y a quelques années sur Bordères, et qui a été abandonné, s'était réalisé, où en serions-nous à votre avis aujourd'hui, par rapport au 1 million de kilomètres pour aller porter ces déchets dans la Haute-Garonne, on en serait où ?

M. BAUBAY : On les ferait sur place, ou bien, on les amènerait à Bordères, plutôt qu'à Toulouse.

M. LE PRESIDENT : Oui, ça bien sûr, on les amènerait à Bordères, plutôt qu'à Toulouse. Mais en matière de coût, quelle aurait été l'incidence ?

M. BAUBAY : Première des choses, on maîtriserait le coût, alors que là nous sommes sur des marchés, donc bien sûr ouvert sur des marchés, comme on le disait tout à l'heure, on a une augmentation de presque 20 % des marchés de traitement, aussi bien à l'incinération, qu'à l'enfouissement. Ça c'est des choses qu'on maîtrise, on serait en régie, et actuellement on est sur plus de 120 euros la tonne au niveau de l'incinération, je ne sais plus à l'époque à combien c'était calculé, Jean-Claude je ne sais pas si tu l'avais en mémoire, on était en dessous de 100 euros la tonne, ça c'est sûr, au niveau du traitement, mais après moi je n'ai plus les chiffres en tête.

M. LE PRESIDENT : Donc ça veut dire qu'il y aurait peut-être pertinence à réfléchir à un nouveau projet sur un autre territoire de traitement non ?

M. BAUBAY : Mais on y réfléchit Président, on y réfléchit. On y travaille, on y travaille. Vous le savez au niveau régional, on a une collaboration avec le Gers, le sud de Comminges, et les Hautes-Pyrénées, on est sur un bassin de 600 000 habitants, on va démarrer, puisque là on est à l'analyse des offres, un centre de tri mutualisé, je pense que certains ont entendu parler sur Masseube, donc là on est sur la collecte sélective, là aussi c'est pour la densification, parce que c'est souhaité par les organismes, les éco-organismes sur la densification, pour faire baisser le coût du traitement du sélectif, et ensuite avec cette entente on travaille, à tous les trois, sur une solution, y a plusieurs scénarios qui ont été retenus, on avance, on avance doucement parce que c'est complexe, et puis c'est des investissements entre 150 et 180 millions d'euros, donc il faut pas se loupier Président.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le Président. Monsieur VIGNES.

M. VIGNES : Pour rebondir sur les interrogations sur la réalisation du projet qui n'a pas été concrétisée, je voudrais dire, alors c'est tout à fait récent, c'est pas un scoop, mais je voulais signaler quand même qu'un certain nombre d'élus sont vraiment concernés par cette question,

et les points soulevés par Jean-Michel, et Isabelle LOUBRADOU, et tout ça pour dire qu'avec le SDE, et notamment sur l'initiative de Jean-Claude PIRON, il m'a été proposé, dans le cadre des actions et des orientations que l'on pourrait donner à la société Happy-Energie, de réfléchir avec justement le SMTD, le SYMAT, et mêmes à travers l'agglomération, à cette question. Donc il y a eu une réunion, qui s'est tenue en début de semaine, entre les techniciens, je peux dire, et Jean-Claude PIRON, avec les responsables du SYMAT, du SMTD et de la société Happy-Energie, doivent se rencontrer dans le courant de la semaine prochaine, pour réfléchir à cette question, et pourquoi pas, engager une étude globale pour comment traiter les biodéchets, et relancer, alors la question non pas d'une grande usine de méthanisation, mais comme ça se fait dans certains endroits.

M. LE PRESIDENT : On ne peut pas continuer à faire des milliers de kilomètres.

M. VIGNES : Ou du moins les réduire, parce qu'effectivement ça a un gros impact budgétaire, des incidences financières terribles, et c'est un des plus gros postes sur lequel on pourrait faire des économies.

M. BAUBAY : Président.

M. LE PRESIDENT : Oui Monsieur BAUBAY.

M. BAUBAY : Juste le traitement des biodéchets, pardon Président, le traitement des biodéchets, c'est une obligation de par la loi, donc on doit, avant 2023, avoir réfléchi à une solution pour traiter les biodéchets.

M. LE PRESIDENT : Monsieur CAZAUBON.

M. CAZAUBON : Moi je voulais intervenir là-dessus, parce que vous avez cité plusieurs possibilités, et points de réflexion, et celle que vient d'émettre Patrick VIGNES à l'instant, tout ce qui est biodéchets fermentescibles, les déchets verts, moi je l'ai dit et redit à plusieurs fois, je l'ai dit, on l'a dit à plusieurs reprises, la méthanisation elle s'impose. Alors peut-être pas dans une seule, mais peut-être deux points, à cause de l'éloignement, une fois que c'est trier ou avant, moi j'en sais rien, mais je me rappelle que c'est une énergie renouvelable, décarbonée, qui coche toutes les cases, et puis c'est un peu de gaz que POUTINE vendra en moins, ça aussi il faut le savoir, et les exemples qui existent aujourd'hui, il y a une rentabilité, alors ça aussi dans la réflexion il faut l'inscrire.

M. LE PRESIDENT : Monsieur PIRON. Merci Monsieur CAZAUBON.

M. PIRON : Je voudrais simplement rassurer Monsieur CAZAUBON, il se trouve que hier soir, j'ai rencontré le Président de la Fédération nationale des exploitants agricoles, avec qui on a parlé beaucoup de ces sujets-là justement, et une invitation est partie cet après-midi pour la chambre d'agriculture, de manière à ce qu'il y ait un représentant à la réunion que nous allons faire la semaine prochaine avec le SMTD, le SDE et le SYMAT. C'est prévu.

M. LE PRESIDENT : Je suis ravi de voir que les réflexions avancent sur ces sujets extrêmement préoccupants. Y a-t-il d'autres intervenants ?

M. CAZAUBON : Ce que je voulais vous dire sûr, excuse-moi, les installations qui existent sur le département, c'est lors du salon agricole il y avait une responsable de GRDF, ça représente quand même 7 % de la consommation de gaz du département, c'est-à-dire, Momères, Saint-Sever-de-Rustan, celle de Vic est en panne, et celle de Fontrailles, voilà, et bien les trois c'est 7 %, les quatre parce que l'autre ne marche pas.

M. LE PRESIDENT : Effectivement des possibilités de développement. Ça répond un peu à la question de Madame LOUBRADOU. On aura l'occasion d'en reparler dès que vous aurez avancé, Messieurs les Présidents du SYMAT, du SMTD, de la chambre d'agriculture, et du SDE. Il n'y a pas d'autres questions ?

Proposition adoptée à la majorité avec 99 voix pour, 8 voix contre et 6 abstentions.

DELIBERATION N° 22

VOTE DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI 2022

Lecture de la délibération

M. PIRON : Je vous lis ces petites phrases parce qu'il faudra faire bien attention quand vous recevrez vos taxes foncières, puisqu'en fait, alors qu'on va voter un taux, enfin qu'on va vous proposer un taux qui sera constant comme les trois dernières années d'ailleurs, vous allez voir qu'il y aura une augmentation de la GEMAPI sur le foncier. Tout simplement parce que jusqu'à présent, la GEMAPI était calculée sur les quatre taxes, et il se trouve que là avec la disparition de la taxe d'habitation, le gouvernement ne compense pas et donc ça fait monter les trois autres taxes restantes.

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à la majorité, et une abstention.

DELIBERATION N° 23

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) - BILAN DES ACTIONS 2021 ET PROGRAMME D'ACTIONS 2022

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur PIRON. Je voudrais, chers collègues, attirer votre attention, comme vient de faire le rapporteur, sur tout ce que nous faisons dans le domaine du Plan Climat Air Energie Territorial. Il y a beaucoup d'actions concrètes très efficaces. Tous les jours, je signe des conventions de prime air bois par exemple, c'est un succès. Je voudrais remercier toutes nos équipes, Simon PEYRET, qui avec Jean-Claude PIRON et les autres services, développent ces actions, certaines sont symboliques, mais néanmoins elles démontrent notre attachement au Plan Climat Air Energie Territorial. Y a-t-il des questions à Monsieur PIRON ? Il n'y en a pas ? Je présume que tout le monde est d'accord sur cette proposition ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 24

PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA REFECTION DEFINITIVE DU REVETEMENT DE VOIRIE SUITE A DES TRAVAUX DE RENOVATION DES RESEAUX D'EAUX USEES SUR LA VILLE DE TARBES.

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 25

CONTRAT DE PROGRES - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF. CRITERES TECHNIQUES ET FINANCIERS D'ATTRIBUTION DES AIDES.

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 26

PRECISIONS SUR LES MODES DE CALCUL DE LA PFAC ET SUR LES TYPES D'ACTIVITES

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 27

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA STEP D'AUREILHAN - PROJET SMARTFERTIREUSE

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 28

EXONERATION DE VERSEMENT MOBILITE DE L'ASSOCIATION SECOURS CATHOLIQUE A LOURDES

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 29

ADOPTION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS POUR L'ELABORATION DE VOIES CYCLABLES

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 30

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'AIDE A L'ACHAT DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Quelle est la question Monsieur VIGNES ? La valeur maximale est de 2 000 euros, oui, pourquoi ?

M. VIGNES : Je m'interrogeais, pardon, je faisais un petit aparté sur le libellé de la délibération concernant la prime de 200 euros pour l'acquisition d'un vélo assistance électrique d'une valeur maximale de trois mille euros, je me demandais si ce n'était pas d'une valeur minimale de trois mille euros.

M. LE PRESIDENT : Tous les vélos qui valent moins de 2 000 euros.

M. VIGNES : Mais j'ai bien compris.

M. LE PRESIDENT : Avec le Président PEDEBOY on a considéré que les personnes qui achetaient des vélos électriques de plus de 2 000 euros, il y en a 3 000, 4 000, 5 000, ils n'étaient pas à 200 euros près pour réaliser leur investissement. Nous on préfère viser les personnes achetant des vélos électriques à moindre coût. On avait pensé au début à moins de 1 500 euros, puis après on a dit moins de 2 000. C'est ça Jean-Christian ?

M. PEDEBOY : Oui Président, c'est bien ça. Oui, on s'est prononcé là-dessus, il va de soi que les personnes qui achètent des vélos, notamment des vélos tout terrains à 8 000 euros, ils ont quand même d'autres moyens que ceux qui auraient l'intention d'acheter un vélo électrique pour se promener en ville, et qui peuvent y mettre que 1 500 euros. Aujourd'hui, on trouve effectivement des vélos électriques à 1 500 euros, je pense que c'est intéressant pour eux. Il faut savoir quand même que cette prime est cumulable avec une autre prime de La Région, une prime de 200 euros également que vous pouvez obtenir, ce qui peut faire 400 euros, c'est pas négligeable.

M. LE PRESIDENT : Tu as entendu Patrick ? Ça se cumule avec la prime de La Région.

M. PEDEBOY : Il y a également un bonus proposé par l'Etat, mais quoi qu'il en soit il n'y a que 2 primes qui peuvent être cumulables, la prime de la CATLP, qu'on vous propose avec celle de l'Etat, ou la prime de la CATLP avec celle de La Région. Mais de toute façon dans les deux cas, c'est quand même 400 euros que vous pouvez obtenir.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres questions ? Allez-y.

M. ALONSO : Oui, une remarque qui allait, Président, chers collègues, dans le sens de votre intervention, dans le sens où le déclencheur de 200 euros pour un public qu'on pourrait viser, mais qui risque de ne pas être suffisant, aurait peut-être mérité, ou une proposition serait du moins de réfléchir, à la prise en compte d'un coefficient familial, ou d'un niveau de revenus, pour donner une aide significative qui permette à un public un peu plus éloigné d'envisager l'achat de VAE. Quand on parle de public un peu plus éloigné, on parle ainsi de jeunes étudiants, d'actifs précaires, ou de retraités, et donc évaluer aussi la proposition de ces pistes en commission, de façon à élargir le champ des bénéficiaires.

M. PEDEBOY : Je peux répondre Président ?

M. LE PRESIDENT : Merci de votre remarque, mais je suis contre les usines à gaz, et contre les incursions dans le domaine privé. Il faut des choses simples, en l'occurrence c'est simple. Jean-Christian.

M. PEDEBOY : Non mais je n'ai rien à rajouter Président, c'est ce qui a été évoqué en commission. Nous on n'a pas souhaité demander aux gens qu'elles étaient leur revenu, c'est ce que fait La Région, c'est vrai, mais nous on n'a pas souhaité. La question a été posée en commission, la commission a tranché.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres remarques ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 31

DEFINITION D'UNE COMPETENCE : AMENAGEMENTS DES STATIONNEMENTS VELOS SECURISES INSCRITS AU SCHEMA DIRECTEUR DES ITINERAIRES CYCLABLES (SDIC)

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 32

DEFINITION D'UNE COMPETENCE : AMENAGEMENTS CYCLABLES INSCRITS SCHEMA DIRECTEUR DES ITINERAIRES CYCLABLES (SDIC)

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Point suivant, Monsieur PEDEBOY.

M. PEDEBOY : Non ce n'est pas moi.

M. BAUBAY : Nous allons parler culture Président.

M. LE PRESIDENT : Qu'est-ce qu'il y a ?

M. BAUBAY : Nous passons à la culture Président.

M. LE PRESIDENT : Exact, pardon, c'est Monsieur BAUBAY maintenant.

M. BAUBAY : Merci Président.

DELIBERATION N° 33

DEMANDE D'AGREMENT DU CONSERVATOIRE HENRI DUPARC POUR LES CLASSES PREPARATOIRES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DANS LE CADRE DU RESEAU SUD-AQUITAIN

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 34

ÉLIMINATION DES DOCUMENTS DES FONDS DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE DE LA CATLP

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 35

AVENANTS N°3 AU CONTRAT DE VILLE DU GRAND TARBES ET N°2 AU CONTRAT DE VILLE DE LOURDES

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Madame la rapporteur, et également Présidente du GIP. Monsieur LAVIT, vous avez la parole.

M. LAVIT : Oui, je voudrais juste dire à la Présidente du GIP, tout le bien que je pense de son travail depuis que je suis arrivé, et qui est fait conjointement avec la Ville de Lourdes. Nous avons la chance de vous avoir Madame DOUBRERE, avec votre connaissance du travail social, et votre approche très millimétré, je vous remercie au moins pour la Ville de Lourdes, puisque je n'ai pas accès à celui de Tarbes, je n'y suis pas, mais pour la Ville de Lourdes merci beaucoup Madame DOUBRERE. Des fois vous savez il faut dire reconnaître les choses. Merci.

M. LE PRESIDENT : Il faut reconnaître aussi que c'est une œuvre collective. Je remercie la Présidente de présider, mais c'est le conseil d'administration qui décide, au sein duquel nous sommes tous représentés. Donc merci aussi à tous les membres du conseil d'administration.

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Le point suivant Jacques GARROT. Celui-là il vous intéresse mes collègues.

DELIBERATION N° 36

ATTRIBUTION DU FONDS D'AIDE AUX COMMUNES 2022

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Je voudrais vous dire, chers collègues, là aussi tout le bien que je pense de la commission présidée par Jacques GARROT, et évidemment de son Président. Vous voyez le nombre de sollicitations, le montant des sollicitations, 560 000 euros. Jacques GARROT est venu plaider pour les communes qui ont besoin de ce soutien, en me demandant de porter le fond de 500 000 à 600 000, vous verrez que dans la prochaine DM, sa demande sera satisfaite. Tu as le droit de dire merci Jacques, pour nos collègues.

M. GARROT : Merci.

M. LE PRESIDENT : Pas de question particulière ? Mais franchement c'est bien ce fonds d'aide aux communes, ce qui est dommage, c'est qu'il y a des communes qui n'en bénéficient pas ou peu.

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 37

ATTRIBUTION D'AIDES EXCEPTIONNELLES AU TITRE DES TRAVAUX D'URGENCE POUR LES COMMUNES DE BARBAZAN-DEBAT ET OMEX SUITE AUX INTEMPERIES

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : J'ai une bonne nouvelle à vous annoncer, pardon ?

M. PEDEBOY : S'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT : Qui demande la parole ? Monsieur PEDEBOY.

M. PEDEBOY : Oui Monsieur le Président. Simplement pour remercier la CATLP de cette subvention, et la commission qui s'est déplacée sur site aussi un samedi, ils font bien leur travail et félicitations. Oui parce que c'est vrai que les ouvrages d'art maintenant c'est quelque chose de très compliqué. On a évoqué tout à l'heure la GEMAPI, mais ce n'est pas la GEMAPI qui va venir au secours des communes lorsqu'il y a un pont qui s'effondre, où lorsque il y a un risque d'inondation, donc il faut essayer de trouver des solutions, en dehors de la DETR on n'a pas grand-chose. Donc je remercie la CATLP là pour ce geste. Merci

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le Maire de Barbazan, Madame le Maire d'Omex.

MME LABORDE : Je voulais simplement m'associer à ces remerciements.

M. LE PRESIDENT : Bien nous en prenons acte, et sommes ravis de vous faire plaisir. Il n'y a pas d'autre remarque ? J'ai une bonne nouvelle à vous annoncer, la délibération numéro 38 sera reportée au prochain Conseil Communautaire parce que le bornage n'a pas été terminé. Donc on passe tout de suite à la 39, Monsieur LARRAZZABAL.

DELIBERATION N° 39

AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE GESTION DES PARTICIPATIONS FINANCIERES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX PRESCRITS PAR LE PPRT DE NEXTER MUNITIONS A TARBES

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Alors avant de clore cette séance, j'ai le plaisir de vous dire que notre secrétaire de séance ce soir, était Monsieur SAYOUS Fabrice, merci Fabrice. Voilà plus rien n'étant à l'ordre du jour, je déclare clos ce Conseil Communautaire, et je vous souhaite une bonne fin de soirée. Merci.